NUMERO X.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 2. Février 1802.

EXTRAIT d'une Lettre FLORENCE *du 8. Janvier.*

ON se rappelle la ceſſion, faite, l'année dernière, à la République *Françoiſe* par Sa Majeſté *Sicilienne*, des Poſſeſſions *Napolitaines* ſur la Mer de *Toscane*, enclavées dans ce Pays. Ces Territoires, réunis enſuite par le Gouvernement de *France* à la *Toscane*, dont il ſe réſervoit en revanche les Poſſeſſions dans l'Iſle d'*Elbe*, reconnoiſſent maintenant tous l'autorité du Roi d'*Etrurie*. Sa Majeſté, après avoir envoyé, il y a peu de tems, un Gouverneur & fait arborer le nouveau Drapeau dans la Principauté de *Piombino*, a fait prendre poſſeſſion auſſi, le 23. Décembre dernier, en ſon nom, de l'Etat des *Préſides*. C'eſt le Colonel *Leonori*, qui a été chargé de cette Commiſſion, & qui a pris le Gouvernement Civil & Militaire de cette dernière Contrée: Il en a trouvé la principale Place, le Port *St. Etienne*, dans l'état le plus miſérable, en proye à une Maladie épidémique, faute de nourriture bonne & ſaine. Le Roi n'a pas laiſſé échapper cette occaſion de faire bénir dans ce petit Pays les premiers jours de ſon Règne, en cherchant à remédier à une ſi grande détreſſe par des ſecours, proportionnés aux beſoins."

FIN de la CONSTITUTION *de* LUCQUES.

TITRE TROISIÈME. *Adminiſtrations locales & Tribunaux.*

XXII. Le Territoire actuel de la République de *Lucques* eſt diviſé en *trois Arrondiſſemens Adminiſtratifs*; le Canton du *Serchio*, celui du *Littorale* & celui des *Apennins*: *Lucques* eſt le Chef-lieu du premier; *Viareggio*, celui du ſecond; *il Borgo-à-Mozzano*, celui du troiſième.

XXIII. Dans chacun des Cantons réſide un Commiſſaire du Gouvernement: Il eſt nommé par les *Anziani*, & correſpond avec chacune des quatre Magiſtratures établies auprès du *Pouvoir-Exécutif*.

XXIV. Les Citoyens de chaque Canton, âgés de 21. ans, nommeront en la manière, qui ſera déterminée par la Loi, & dans les proportions ſuivantes: Les *Juges de paix*; deux par chacun des Cantons du *Littorale* & des *Apennins*, & trois pour celui du *Serchio*. Un de ces derniers réſidera dans la Ville de *Lucques*, & les autres dans les lieux reſpectifs, qui ſeront fixés par le *Pouvoir-Exécutif*.

XXV. Les Juges de paix prononcent ſans appel ſur toutes les affaires, qui n'excèdent pas la valeur de 8. Ecus: Ils prononcent également ſur les objets, qui excèdent la dite Somme, pourvu qu'ils ne paſſent pas 20. Ecus; mais, dans ce cas, l'appel au Juge de première inſtance des Cantons reſpectifs pourra avoir lieu.

XXVI. Dans les affaires, qui n'excèdent pas la Somme de vingt Ecus, le Juge de paix pourra prononcer comme Arbitre, & à l'amiable, ſi les Parties y conſentent.

XXVII. Le *Collège* nomme un *Juge de première inſtance* par chaque Arrondiſſement, & nomme pour toute la République *un Tribunal Civil-d'appel* & *un Tribunal Criminel*, compoſés chacun de trois Juges.

XXVIII. Les Juges de première inſtance réſident dans le Chef-lieu de chaque Canton; les Tribunaux Civil-d'appel & Criminel, dans la Ville de *Lucques*.

XXIX. Les attributions des Juges de première inſtance conſiſtent à décider, par manière d'appel, les Cauſes qui leur ſont déférées par les Juges de paix, & à décider en première inſtance toutes les autres, qui excèdent la Somme fixée dans l'Article XV, concernant la Juriſdiction du Juge de paix. Ils décident auſſi en première inſtance les Cauſes Criminelles.

XXX. Le Tribunal Civil d'appel décide les Cauſes, qui lui ſont déférées par le Tribunal de première inſtance de chaque Canton. Il exerce auſſi les fonctions de caſſation ou nullité, en matières Criminelles.

XXXI. Le Tribunal Criminel décide, par voye d'appel, toutes les Cauſes Criminelles, & exerce les fonctions de caſſation ou nullité, dans les Cauſes Civiles.

XXXII. Tous les ſix ans, le *Collège* procédera à confirmer les Juges Civils & Criminels, par la majorité des votes des Aſſemblées.

XXXIII. Le *Pouvoir-Exécutif* nomme deux Commiſſaires près les deux Tribunaux ſupérieurs, Civil & Criminel.

Diſpoſitions générales.

XXXIV. Aucune Loi Civile ou Criminelle ne peut avoir d'effet rétroactif.

XXXV. L'aſyle de tout Citoyen durant la nuit eſt inviolable; & nul ne peut être appellé en Jugement, arrêté, détenu, ſi ce n'eſt dans les cas déterminés par la Loi, & d'après les formes, qu'elle préſcrit.

XXXVI. Les Impoſitions publiques ſeront fixées, tous les ans, par le *Collège*, ſur le

propoſition du *Pouvoir-Exécutif*, en proportion des beſoins de l'Etat.

XXXVII. Les Impoſitions, ne pouvant être établies que pour l'utilité publique, doivent, par conſéquent, ſe répartir entre tous les Citoyens, en proportion de leurs facultés.

XXXVIII. On ne reconnoît d'autre Autorité dans la République, que celle, qui eſt établie par la Loi.

Fait à LUCQUES, *le* 23. *Décembre* 1801, *par les Membres ſous-ſignés, compoſant la* Commiſſion chargée de rédiger la Conſtitution.

(*L'Acte eſt ſigné par* 38. *Citoyens, parmi leſquels ſe trouvent le Préſident & quatre Membres du* Gouvernement proviſoire, *le Secrétaire-Général de ce Gouvernement & trois de ſes Miniſtres.*)

RÉPUBLIQUE LUCQUOISE. — LOI.

EXTRAIT des Régîtres du *Gouvernement proviſoire* de la République: Séance du 26. Décembre 1801.

„ *Le* Gouvernement proviſoire *de la République décrète ce qui ſuit:* "

„ *La Conſtitution ci-deſſus eſt acceptée; elle ſera imprimée, & publiée dans toute l'étenduë du Territoire de la République.* "

Donné à LUCQUES, au *Palais-National*, les jour, mois & an, que deſſus.

Le Préſident du *Gouvernement proviſoire*, (Signé) PIERI.

Le Secrétaire-Général, (Signé) BOSSI.

De MILAN, *le* 11. *Janvier.*

Suivant ce qu'on a appris ici de *Lyon*, la *Conſulte-extraordinaire Cisalpine* y a ouvert ſes Séances, ſans attendre la préſence du *Premier-Conſul* de la République *Françoiſe*, dont le voyage a été retardé probablement. Les Députés de la *Cisalpine*, rendus presque tous à *Lyon* au jour fixé du 29. Décembre, ont été reçus le lendemain par le Miniſtre des Relations-extérieures de *France*, lequel venoit d'arriver de *Paris*. Peu de jours après cette réception, au commencement de ce mois, nos Députés ſe ſont réunis, pour ſe former en Aſſemblée: Le Miniſtre de *France* près la République *Cisalpine*, le Conſeiller-d'Etat *Petiet*, juſtement arrivé de *Milan* à cette époque, a pris la Préſidence de la *Conſulte-extraordinaire*, comme il avoit eu ici celle de notre Aſſemblée Légiſlative. C'eſt donc ſous la direction du même Agent *François*, qui a ſigné la Loi de la convocation de la *Conſulte* de *Lyon*, que cette Autorité-conſtituante a commencé ſes travaux. Cependant tout ce qu'on connoît jusqu'ici de ſes premières délibérations n'eſt qu'un Arrêté préparatoire en date du 3. Janvier, qui n'en annonce pas la fin comme très-prochaine. Voici la ſubſtance de cet Arrêté.

„ *La* Conſulte extraordinaire *de la République* Cisalpine *à* Lyon, *empreſſée de remplir l'objet de ſa convocation, & de faciliter la miſe en activité de la nouvelle Conſtitution, arrête ce qui ſuit.* "

„ Les Membres de la *Conſulte-extraordinaire* ſe diviſeront en *cinq Sections*: Chacune d'elles s'aſſemblera dans un Local particulier avec ſon Préſident & ſon Secrétaire. La première Section ſera compoſée des Députés dont le Territoire appartenoit ci-devant à la Maiſon d'*Autriche*; la ſeconde, de ceux des Contrées, qui dépendoient de l'*Etat-Eccléſiaſtique*; la troiſième, des Députés des Départemens, qui ont fait partie de la République de *Vénise*; la quatrième, de ceux des *Génois*; la cinquième, enfin, des Députés de la *Valteline* & de la partie du *Piémont* réunie à la *Cisalpine*. Chacune de ces Sections communiquera les moyens, qu'elle croira plus propres à accélérer la miſe en activité de la Conſtitution. "

„ Les Membres de la *Conſulte* ſe formeront en Sections, tant qu'ils ne ſeront pas convoqués en Aſſemblée-générale. Cette convocation aura lieu, quand les opérations des Sections ſeront terminées: Elle ſera fixée par un nouvel Arrêté. Les cinq Sections s'aſſembleront demain, 4. Janvier, dans leurs Salles reſpectives, au *Grand-Collège.* "

(*Signé*) PETIET, *Préſident.*

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du* 19. *Janvier.*

„ Le Colonel *François*, *Sébaſtiani*, paſſa ici, il y a deux mois, ſe rendant en *Turquie*, eſt retourné avant-hier de *Conſtantinople* à *Vienne*. Il eſt, dit-on, chargé de la Ratification *Ottomanne* des Préliminaires de Paix, conclus à *Paris* entre la *France* & la *Porte*. L'Envoyé *François* ajoute-t-on, a reçu de très-riches preſens du *Grand-Seigneur.* "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 6. Pluviôſe (26. *Janvier.*)

„ Le *Sénat-Conſervateur*, après avoir appellé nouvellement aux honneurs de ce Corps un Légiſlateur & un Général, Citoyens *Grégoire* & *Lamartillière*, pour le choix d'un Membre du *Tribunat* pour la troiſième place, qu'il avoit à remplir dans ſon ſein. On remarque, dans cette diſtinction des places de *Sénateurs*, une marque délicate, de la part de ceux-ci, de déférence & d'attention égales pour les trois Autorités ſuprêmes du *Corps-Légiſlatif*, du *Tribunat* & du Gouvernement. Le *Tribun* maintenant nommé *Sénateur*, eſt le Citoyen *Demeunier*, déjà plus d'une fois mis par ſes anciens Collègues ſur les rangs des Candidats au *Sénat*. Son élection à la ſeconde place de *Sénateur*, à ajouter pendant le mois 10. à celles déjà exiſtantes, porte le nombre des Membres du *Sénat* à ſoixante-dix.

„ Mais les regards du Public ſe portent
en plus généralement ſur l'Aſſemblée des
nateurs à raiſon du renouvellement, qui
it ſe faire en cette année, par ſon entre-
ſe, d'une cinquième partie des Membres
Corps-Légiſlatif & de ceux du *Tribunat*.
tte opération ſera d'autant plus impor-
te & déciſive pour la compoſition de ces
ux Aſſemblées principales, que les Mem-
s ſortans ; auſſi bien que ceux qui les
mplaceront, ſeront entièrement au choix
Sénat, à ſon choix libre & réfléchi.
eſſai (pour ainſi dire) de ſes premiè-
nominations, faites il y a deux ans dans
momens peu calmes & tranquilles en-
re, l'a engagé ſans doute à n'en pas aban-
nner à-préſent le triage au ſort aveu-
. Cependant, en ſe décidant, le 26. *Ni-*
e (16. Janvier,) au parti de prendre ſur
ce triage, par la raiſon que la Conſti-
ion n'en déterminoit point le mode, le
nat a cherché à rendre ſes procédés auſſi
u durs & offenſans que poſſible pour les
toyens, qui perdront ſa confiance. Ainſi
'a pas arrêté, " qu'il alloit déſigner les
vingt Membres du *Tribunat* & les ſoixan-
-te Membres du *Corps-Légiſlatif*, qui ſor-
tiroient de ces Aſſemblées : " Mais le
élibéré du *Sénat* porte, " qu'il nommera,
parmi les 100. Membres actuels du *Tri-*
bunat & les 300. Membres du *Corps-Lé-*
giſlatif, les quatre-vingt *Tribuns* & les
deux-cents quarante *Légiſlateurs*, qui
reſteront en fonctions pour la nouvelle
année. " Au nombre de ceux, qui ſe-
nt éliminés de cette manière indirecte,
u qui (ſi on l'aime mieux) ne ſont pas
-élus, le Public, qui connoît l'accord
u *Sénat* avec les *Conſuls*, déſigne naturel-
ment les Membres du *Tribunat*, qui ſe
nt le plus diſtingués par leur contradiction
ux Projets du Gouvernement, les *Chenier*,
Chazal, les *Benjamin Conſtant* &c.
, parmi les Citoyens, qui ſeront appel-
à ſuccéder à ces derniers ; c'eſt-à-dire,
rmi le nouveau cinquième de *Légiſlateurs*
de *Tribuns*, à élire pour cinq ans, on
mme les Membres les plus marquans de
ères *Lameth*, *Montmorency*, *Luſignan*,
ſounier, *la Fayette* & autres. "
„ Du *Sénat-Conſervateur* le Peuple de
ris tourne les yeux vers *Lyon*. Puiſque
Premier-Conſul avoit fait annoncer ſon
ſence comme ne devant être que de dix à
uze jours, on s'attendoit déjà à ſon re-
ur dans la Capitale, dès le commence-
ent de cette Décade. Mais les derniers Bul-
letins officiels de *Lyon* du 26. au 29. *Nivôſe* ou 16. au 19. Janvier, (*que nous ferons connoître dans le* Supplément,) ne parlent encore que de ſes occupations multipliées en cette Ville. Les réceptions des Députations, qui arrivent journellement près le *Premier-Conſul* de tous les Départemens *Méridionaux*, les converſations, les travaux qu'il entreprend avec elles, ne peuvent que prolonger ſon voyage ; ſans qu'il ait beſoin d'attendre l'iſſuë des délibérations de la *Conſulte Ciſalpine*, dont les Membres ſont encore en Conférences particulières ; ſans qu'il rende auſſi aux autres parties de la République les viſites, qu'on eſt venu lui demander juſque de *Bordeaux*. Mais, avant de faire connoître le vif deſir manifeſté au nom des Citoyens de cette Ville, de voir le *Premier-Conſul* dans leurs murs, il faut parler encore de la Fête de réception, qui lui a été donnée par les Habitans de *Lyon*, le lendemain de ſon arrivée parmi eux, (*& que nous avons annoncée dans notre dernière* Gazette :) Ces jours derniers, on écrivoit de *Lyon*, à ce ſujet, entre autres, ce qui ſuit. "

„ Le 22. *Nivôſe* (12. Janvier,) à huit heures du ſoir, les Maires, accompagnés des Commiſſaires de la Fête, ſe rendirent au *Palais du Gouvernement*, pour annoncer au *Premier-Conſul*, que toutes les diſpoſitions étoient achevées, & lui exprimer au nom des *Lyonnois* tout l'empreſſement, avec lequel il étoit attendu. Le coup-d'oeil de la Salle étoit ſuperbe : Sur huit rangs de Gradins paroiſſoient plus de mille Femmes, éclatantes de beauté & de parure ; la Salle étoit parfaitement bien décorée & illuminée. Bientôt le *Premier-Conſul* paroît, accompagné de ſon Epouſe : Auſſi-tôt tous les Spectateurs ſe lèvent ; des cris de *Vive Bonaparte*, *Vive Madame Bonaparte*, des applaudiſſemens longtems prolongés, ſe font entendre : L'enthouſiaſme eſt au comble. La Décoration du fond du Théatre diſparoît ; & l'on apperçoit la *Place Bonaparte* (de *Lyon*) reſtaurée : Au milieu eſt une Pyramide, ſurmontée de la Statuë du *Premier-Conſul*, dont la main repoſe ſur un Lion : Le bas de la Pyramide offre des Trophées d'Armes ; d'un côté eſt repréſentée la Bataille d'*Arcole*, de l'autre celle de *Marengo*. Aux transports unanimes ſuccède bientôt le plus grand ſilence ; la Muſique ſe fait entendre ; & on exécute une Cantate. Après l'Ouverture, & un Hymne à la Paix, on a chanté des Couplets particuliers au *Premier-Conſul*, aux Guerriers *François* & aux Repréſentans de l'*Italie*. Voici celui à *Bonaparte*. "

L'Accord loyal de Formio,
Que rompit un eſpoir frivole,
*Ranima les Braves d'*Arcole
Aux Champs fameux de Marengo ;

Le Monde, en ce jour mémorable,
Trouva son Pacificateur;
*L'*Europe *un Arbitre équitable,*
Et Lyon *son Libérateur.*

„ Après le Concert, le Bal a commencé & a duré jusqu'au jour. Pendant tout le tems, que le *Premier-Conſul* a reſté au Bal, il s'eſt entretenu avec les Maires de la Ville, qu'il avoit appellés auprès de lui. Pendant qu'on entroit au Bal, on a tiré à la *Place Bonaparte* un très-beau Feu d'artifice; & le Peuple s'eſt livré à la joye, à la Danſe & au plaiſir, malgré la rigueur du froid. "

„ La *Suède*, imitant l'exemple de l'*Amérique*, vient d'envoyer une Eſcadre bloquer le Port de *Tripoli*, pour mettre un frein à l'inſolence de cette Puiſſance *Barbaresque*. Le Baron d'*Ehrensvärd*, Miniſtre de Sa Majeſté *Suédoiſe* près le Gouvernement *François*, en a prévenu les Agens du Commerce de ſa Nation dans les différents Ports de la République, par la Lettre-Circulaire ſuivante, datée de *Paris* le 15. Janvier 1802. "

„ Le Pacha de *Tripoli* continuant des hoſtilités contre la Navigation *Suédoiſe*, le Roi a envoyé une Diviſion de Frégates, ſous le Commandement du Contre-Amiral, Baron *Anderſtröm*, pour protéger le Commerce dans la *Méditerranée*. "

„ Ce Commandant m'ayant fait part ſe rendoit vers le Port de *Tripoli*, p former le Blocus, je vous prie, Monſ d'en inſtruire les Commercans & Navi dans les Ports & les Diſtricts, où vo dez, & vos Correſpondans dans les P il ne ſe trouve point d'Agens du Co de *Suède*, afin que les Bâtimens s'abſt de ſe diriger ſur le Port de *Tripoli* pe Blocus, dont ils ſeront encore parti ment prévenus par les Bâtimens de guer *dois*, qui le forment. Les Navigateu également avertis, que, ſi, après l'avi ment qui leur aura été fait par les B formant le Blocus, ils cherchent néan s'introduire dans le Port de *Tripoli*, peuvent manquer d'être détenus, & aux pénalités, que les Loix de la Gue ctent dans ce cas. J'ai l'honneur d'êtr (*Signé*) *Le Baron d'*Ehrenswärd

„ L'eſpérance aſſez générale de chaine concluſion de la Paix définiti l'*Angleterre* fait, que les Fonds publ à la hauſſe; de ſorte que le *Tiers-conſ* monté juſqu'à 57. & trois quarts pour

---

Comme la Souſcription de l'Emprunt de quatre Millions de Florins, ouvert par les ſignés pour la Ville Impériale de Francfort-ſur-Mein, *eſt complette; ils en avertiſſent Public, & lui font ſçavoir en outre, que les Obligations à la charge de cette Ville ſont remboursables dans l'année courante, ſeront échangées dès-à-préſent contre de les Obligations (pour autant qu'il y en aura de reſte,) ou qu'on les pourra eſcompter eux contre des Eſpèces, d'après le choix des Porteurs.*

Francfort-ſur-Mein le 17. Janvier 1802. (Signé) Ruppel & Ha

Avertissement. L'Hôtel des Armes de Pruſſe, *Rue d'*Entre-les-Po Spa, *eſt à vendre ou à rendre à des conditions avantageuſes. Cet Hôtel, à Porte-rc, avec Remiſes, Ecurie, contient au Rez-de-Chauſſée, une grande Cuiſine & ces, dont une Salle de 40. piés de longueur ſur 20. de largeur; au premier étage Pièces, avec le Bâtiment de derrière, bâti tout à neuf; au deuxième étage, pare bre à peu-près, pour Domeſtiques ou autres; & en outre de grands Greniers, & belles & ſpacieuſes Caves. S'adreſſer à* Liège, *à* C. Bourguignon, *Impri Libraire, pour en connoître le prix & les conditions.*

Une Dame, ſe flattant d'avoir les capacités requiſes pour donner une Education ayant élevé pluſieurs jeunes Perſonnes de ſon Sexe, à la ſatisfaction de tout le mon de nouveau d'intention de prendre chez elle ſix à huit jeunes Demoiſelles tout au ayant une Maiſon très-bien montée & arrangée à cet effet. On pourra ſe procurer formations néceſſaires chez le Libraire J. de Ruyter, *ſur le* Cingel, *près le* ſteeg *à* Amsterdam. *On prie d'affranchir les Lettres.*

Un Homme, de l'âge de quarante ans, deſireroit d'être placé auprès de quelques Gens, pour leur enſeigner les Langues Latine, Françoiſe & Allemande, *ainſi que graphie & le Calcul. Il lui ſeroit indifférent, qu'il vint & allât pour donner ſes ctions pendant la journée, ou bien qu'on voulût le prendre dans la Maiſon. On peut des renſeignemens ultérieurs dans la Librairie de la* Veuve J. Doll, *dans le* ſtraat, *à* Amsterdam.

A Leyde, *au Bureau des* Nouvelles Politiq
par Abraham Blussé, *le Jeune.*

UPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 2. Février 1802.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du 24. Décembre*, 1801.

MYLORD *Elgin*, Ambaſſadeur *Britannique*, vient de conclure avec la *Porte* une Convention particulière, par laquelle il a été accordé à l'*Angleterre*, en reconnoiſſance des ſervices qu'elle a rendus pour reconquérir l'*Egypte*, des faveurs & avantages particuliers, relativement au Commerce du *Levant* ux communications avec les *Indes-Orientales*. Comme, par le Traité avec la *France*, e-ci a ſtipulé égalité de droits & de prérogatives avec les Puiſſances & Nations, les favoriſées par la Cour *Ottomane*, il eſt à craindre, qu'il ne réſulte des difficultés cette Convention, qui cependant n'aura force que pour trois ans. "

De FLORENCE, *le* 8. *Janvier*, 1802. Mr. *Lobrador*, ci-devant Ambaſſadeur de S. *Catholique* à la Cour de *Rome*, & qui a fait ici un ſéjour de trois mois, en eſt parti le u courant, pour ſe rendre au Congrès d'*Amiens*, en qualité de Miniſtre-Plénipoten- re adjoint au Comte *del Campo d'Alanges*. Celui-ci, qui eſt toujours à *Gènes*, y a , le jour même du départ de Mr. *Lobrador*, par un de ſes Couriers retournant de *drid*, de nouvelles Dépêches relatives aux Négociations avec l'*Angleterre*. Mr. *Ca- ſo*, Colonel au Service d'*Eſpagne*, qui ſe trouvoit à *Florence* avec Mr. *Lobrador*, ſt mis en route d'ici pour *Vienne*, où il eſt nommé Conſeiller de la Légation *Eſpagnole*.

De RATISBONNE, *le* 19. *Janvier*. Les Vacances de *Noël* étant terminées le 11. de mois, la Diète a repris ce jour-là ſes Séances. Tout l'intérêt qu'elles préſentent qu'ici, c'eſt que dans la première le Miniſtre-Directorial de *Mayence* a fait la Décla- ion officielle, " que l'Electeur, ſon Maître, d'après l'invitation du *Saint-Père*, a donné ſa démiſſion des droits Diocéſains & Métropolitains, attachés à la partie de l'Archevêché de *Mayence* & de l'Evêché de *Worms*, ſituée ſur la rive gauche du *Rhin*: " ais le Prince-Evêque de *Spire* vient de charger ſon Miniſtre à la Diète d'y faire au me ſujet une ouverture différente; ſçavoir, d'annoncer ſon refus de ſatisfaire ſur-le- amp à la demande du Pape aux Evêques *Allemands*, " pour qu'ils renonçaſſent dans dix jours à leur Juriſdiction Eccléſiaſtique ſur la rive gauche du *Rhin*, " & de de- ander aux Etats de l'*Empire* une délibération générale & une déciſion prompte ſur cet- affaire. Le Prince-Evêque de *Spire* a communiqué, au préalable, à l'Empereur le ef, reçu par lui du *Souverain Pontife:* Et il a écrit, en même tems, à *Sa Sainteté*, qu'il ne pouvoit faire le ſacrifice, qu'Elle exigeoit, avant d'avoir appris les ſentimens de S. M. Impériale; que dans le cas cependant, où il devroit s'y réſoudre, il deſire- roit, que ſon Chapître & autres Etabliſſemens Religieux, ainſi que les Hôpitaux & Fondations pieuſes de la rive droite du *Rhin*, fuſſent maintenus dans la poſſeſſion des Capitaux & Biens-fonds, qu'ils ont ſur la rive gauche, afin qu'ils puſſent continuer à ſubſiſter pour le ſoulagement de l'Humanité. " — Le Nonce du Pape près les trois ecteurs Eccléſiaſtiques, Mgr. *della Ginga*, eſt parti, le 7. de ce mois, d'*Augsbourg* ur *Rome*, laiſſant ſon Auditeur, le Comte *Troni*, chargé des affaires de ſa miſſion. Il digne d'être remarqué, que le Bref Papal, quoique parvenu ſeulement aux Evêques *emands* par le canal du dit Nonce, dans le mois de Décembre, étoit néanmoins daté 10. Août; qu'il fut donné, par conſéquent, à la même époque que le Bref connu aux êques de *France*, mais éprouva des retards dans l'expédition.

EXTRAIT des Nouvelles de FRANCFORT *juſqu'au* 20. *Janvier*.

En vertu d'une ancienne confraternité, il exiſte, entre le Chapître de *Mayence* & rdre *Teutonique*, un uſage, ſuivant lequel, auſſi ſouvent que celui-ci élit un nouveau and-Maître, il envoye à l'Electeur de *Mayence* une belle parure en Diamans. L'Ar- duc *Charles*, en ſa qualité actuelle de Grand-Maître de l'Ordre *Teutonique*, n'a pas nqué à cet antique uſage. Il a, à cet effet, chargé ſon Premier-Miniſtre, le Baron *Forſtmeiſter*, de ſe rendre auprès de l'Electeur de *Mayence*, pour lui préſenter un ſu- be Coulant, & renouveller à cette occaſion les relations de confraternité, qui ſubſi-

ſent entre l'Ordre *Teutonique* & l'illuſtre Chapitre de *Mayence*. Cette Cérémonie a lieu, le 10. de ce mois, a *Aſchaffembourg*, avec la ſolemnité accoûtumée. "

„ On apprend de la rive gauche du *Rhin*, que le Citoyen *Jean Bon-Saint-André*, nommé *Préfet* du Département du *Mont-Tonnerre* & Commiſſaire-Général du Gouvernement dans les *Quatre Départemens-réunis*, eſt attendu aujourd'hui à *Mayence*. Son Prédéceſſeur, le Citoyen *Jollivet*, a pris dernièrement un Arrêté, portant, „ Que les „ Habitans des trois Arrondiſſemens de *Trèves*, *Birkenfeld*, *Simmern*, *Deux-Ponts*, „ *Kayſerslautern* & *Mayence*, remettront leurs Armes de toute eſpèce, & que les „ *Préfets* organiſeront dans tous les Chef-lieux des Compagnies de Police a l'inſtar „ Colonnes d'Eclaireurs du *Midi*, auxquelles les dites Armes ſeront diſtribuées, „ que ces Compagnies faſſent le ſervice de la Garde-Nationale, ſous l'obligation „ voyer jour & nuit des Patrouilles dans les Campagnes, dès qu'elles en ſeront „ par leurs Maires reſpectifs. " Cette meſure a été provoquée par les Brigandages la Bande du fameux *Schinderhannes*, qui s'eſt établi dans la Forêt, connuë ſous de *Sohnwald*, & touchant à trois Départemens. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au 7.* Pluviôſe (27. *Janvier.*)

„ Le *Corps-Légiſlatif* continuë d'être dans une inactivité complette: Avant-hier s'eſt occupé que du renouvellement partiel de ſa Commiſſion Adminiſtrative, dont nommé Membres les Citoyens *Delâtre*, *Laborde*, & *Marcorel*. La Politique extérieure dans ce moment, n'eſt pas moins ſtérile: On s'attend à la Paix définitive avec cette & les préparatifs ſe font dans cette Capitale, pour la célebrer par des Décorations des Arcs de triomphe ſur pluſieurs Places publiques: Les Plans en ont été offerts niſtère des Affaires intérieures. Le retour du *Premier-Conſul* de *Lyon* co-incidera ce que l'on eſpère, avec cette époque. Voici le dernier Bulletin de cette Ville terriblement maltraitée ſous l'atroce Régime de la Terreur, aujourd'hui ſi par le Gouvernement. "

EXTRAIT des Bulletins officiels de LYON *du 26. au 29.* Nivôſe (16. *au 19. Janv.*)

„ *Du 26.* Nivôſe. — Hier, de nombreuſes Députations des Départemens du *Léman*, *Drôme* & de l'*Ain*, précédées des Préfets de ces Départemens, ont été préſentées au *Conſul*, qui a paru très-ſenſible à cet empreſſement des Citoyens, qui les fait affluer de tous côtés, ſans être retenus par la longueur des Chemins ou par la rigueur de la Saiſon. Les Membres Eccléſiaſtiques de la *Conſulte Cisalpine*, & ceux qui ont été députés par l'armée, ont eu une Audience, à la ſuite de laquelle a été formé un Committé Eccléſiaſtique, compoſé de onze Citoyens, à la tête desquels ſe trouve le Cardinal *Bellifomi*. "

„ *Du 27.* Nivôſe. — Le froid exceſſif ne ralentit point l'empreſſement des Citoyens. Députations, arrivées des Départemens de la *Loire*, de *Saône & Loire*, de l'*Ardèche*, de l'*Isère*, ont été préſentées ce matin au *Premier-Conſul*. Il a enſuite reçu les *Notables de la Conſulte Cisalpine:* Après cette Audience a été formé un Committé de neuf *Notables*. Les Députés *Cisalpins*, Membres de différentes Académies, & ceux qui appartiennent à des Tribunaux ou Cours de Juſtice, ont auſſi eu aujourd'hui une Audience, à la ſuite de laquelle le *Premier-Conſul* a travaillé avec le Miniſtre de l'Intérieur, le Conſeiller-d'Etat *Cretet*, & les Préfets de l'*Hérault*, du *Gard*, de l'*Iſère* & de *Vaucluſe*. — Hier & aujourd'hui, un grand nombre de Membres de la *Conſulte* ont dîné chez le *Premier-Conſul*. "

„ *Du 28.* Nivôſe. — Les Citoyens *Cisalpins*, députés par la Garde-Nationale, ont eu Audience du *Premier-Conſul*, ainſi que les *Cisalpins*, Députés des Commerçans, qui ont été invités à former une Députation de trois Membres. Le Miniſtre de l'Intérieur, le Conſeiller d'Etat *Cretet*, & les *Préfets* du *Var*, des *Bouches-du-Rhône*, du *Mont-Blanc*, du Département de l'*Ardèche*, ont enſuite travaillé avec le *Premier-Conſul*. — Une Députation de la Ville de *Bordeaux*, compoſée des Citoyens *Letellier*, Maire, & du Citoyen *Partarieu-Lafoſſe*, Membre du Conſeil de Préfecture du Département de la *Gironde*, ont préſenté au *Premier-Conſul* l'Adreſſe ſuivante. "

Les Autorités Civiles & Militaires du Département de la *Gironde*, les Fonctionnaires publics de la Ville de *Bordeaux*, au *Premier-Conſul* de la République *Françoiſe*.

BORDEAUX, le 15. *Nivôſe* an 10. (5. Janvier 1802.)

„ GÉNÉRAL CONSUL, Lyon *jouït de votre préſence:* Bordeaux *aſpire au même bonheur: Achevez celui de la* Cisalpine; *& venez combler les voeux des habitans de la Gironde avant de vous rendre à celui des* Pariſiens. *Vous verrez un Département, qui vous doit à la* France *entière, le retour de ſon Commerce & de ſa proſpérité. Si la reconnoiſſance vous*, GÉNÉRAL CONSUL, *eſt un devoir pour tous les* François, *combien votre pré-*

...u de nous doit augmenter notre satisfaction, embellir nos témoignages de respect, d'estime, ...affection! Les Fonctionnaires publics, organes du Département de la Gironde *& de la Ville de* Bordeaux, *sçavent trop bien sentir, pour pouvoir s'exprimer plus longuement. Leur plus ...ous transmet leur desir,* GÉNÉRAL CONSUL; *mais elle laisse à leur coeur le soin de ...portionner la gratitude au bienfait. Nous vous saluons avec respect.* "

(Suivent un grand nombre de signatures.)

Le *Premier-Consul* a exprimé sa sensibilité pour le témoignage d'attachement, que lui ...e la Ville de *Bordeaux*, & a annoncé, " que son intention étoit de visiter, aussi-tôt que ...circonstances le permettront, les diverses parties de la République, & particulièrement ...Ville de *Bordeaux*. " Il a ensuite conféré avec les Députés sur tout ce qui concerne le ...merce Maritime, & sur la prospérité prochaine de leur importante Cité. "

Du 29. Nivôse. — Le *Premier-Consul* a visité aujourd'hui les Ateliers des différentes ...f. d'armes: Il est entré avec intérêt dans les plus grands détails des diverses fabrications. "

TRAIT des Nouvelles de LONDRES *jusqu'au* 22. *Janvier* (*par la voye de* France.)

La Chambre des *Communes*, d'après son dernier ajournement, s'est encore assemblée le 19. de ce mois; mais, sur la Motion du Chancelier de l'Echiquier, elle s'est ...nouveau ajournée jusqu'au Mardi, 2. du mois prochain. Il en faut conclure, que ...affaires de la Paix définitive sont encore dans un état d'indécision, qui ne permet ...t d'en rien communiquer au Parlement ou d'entamer les objets, qui doivent se ré...d'après le résultat de ces Négociations. En attendant, deux Chaloupes à *Plymouth* ...reçu ordre de se tenir prêtes à appareiller à la première notification, l'une pour les ...s-*Occidentales*, l'autre pour le Cap de *Bonne-Espérance* & les *Indes-Orientales*, pro...ement avec des ordres relatifs à la signature du Traité définitif de Paix. — Lord ...*iam Bentinck*, second Fils du Duc de *Portland*, est arrivé le 13. au soir, venant ...*ypte*, & ayant traversé la *France:* Il a apporté des Dépêches du Général, actuelle...*th*, venant de la *Jamaïque*: On a appris par elle, qu'une Escadre de 5. Vaisseaux ...ligne, sous les ordres du Commodore *Effington*, étoit arrivée dans cette Colonie, ...s un trajet de 34. jours. "

Les circonstances, ainsi qu'on l'avoit prévu, (*& que nous l'avons dit dans notre ...ier* Supplément) n'ont point permis d'user de clémence envers aucun des Mutins de ...cadre dans *Bantry-Bay:* Cependant, si jamais grâce avoit pu avoir lieu, sans bles...des intérêts majeurs, c'étoit à leur égard, qu'on auroit pu la faire. Presque tous les ...rs de la Guerre: Il y en avoit même un, qui avoit vieilli au Service & eu part aux ...oires du célèbre Amiral Lord *Rodney*. D'ailleurs leur Insurrection étoit le résultat ...moment d'égarement dans le choix des moyens de faire valoir leurs plaintes: Après ...long service sur mer, ils languissoient de revoir leurs Familles & leur sol natal; ils ...sèrent de partir pour les *Antilles:* Mais, pour rendre ces plaintes efficaces, ils ôtè...le Commandement du Vaisseau à leurs Officiers, fermèrent les sabords, tirèrent l'é...e, s'emparèrent de la manoeuvre &c. Ces excès venant à la suite de la grande Ré... il n'a pas été possible d'user d'indulgence: L'impunité auroit enhardi par l'exemple; ...ientôt la *Grande-Bretagne* n'eût plus pû compter sur un Boulevard, que naturelle...on a été conforme aux services, qu'ils avoient rendus précédemment, résignée, ...quille, & pénitente. L'exécution a eu lieu le 15. après que le Pavillon-*Jaune*, si... de la fatale Cérémonie, eut été arboré sur *le Téméraire*, *le Formidable*, & *le Majes...rtiale*, ont été exécutés le 19. trois à bord du Vaisseau *le Juste*, & deux à bord du ...taure. *Ann. conf. à* 3. *p. c.* 67. & trois huitièmes. "

De LEYDE, *le* 1. *Février.* Nous venons de recevoir plusieurs détails sur les affaires ...Suisse, toujours flottantes néanmoins & ne présentant que l'aspect d'un Pays, heu...x autrefois dans sa simplicité, livré aujourd'hui à toutes les variations & aux vicissi...es de l'esprit de Faction, conduit par l'intrigue ou le préjugé. Nous dirons seule...nt ici, que le premier *Land-Amman*, *Aloys Reding*, est revenu le 17. Janvier de *Paris* ...erne, où il a assisté le 19. à une Séance du *Sénat*, pour y rendre compte de ses Né...

gociations avec le Gouvernement *François*. L'on eſt perſuadé généralement, q[ue] ra encore du changement dans la poſition intérieure de l'*Helvétie*.

*SUITE de la Traduction de l'*ADRESSE *du Préſident* JEFFERSON *au Co[ngrès] de l'*Amérique-Unie.

„ Je vous remets le réſultat du Recenſement de la Population, qui vient d'être notre Pays, afin que vous puiſſiez règler là-deſſus la Repréſentation & les Cont[ributions]. Vous appercevrez, que l'augmentation du nombre des Citoyens pendant les dix dern[ières] nées, en procédant géométriquement, promet qu'en un peu plus de 22. ans la Popul[ation] été doublée. Nous contemplons avec joye cet agrandiſſement rapide: Et la perſpect[ive] nous offre, ne fait point naître en nous la penſée de pouvoir être un jour *aſſez fort[s] re aux autres;* mais l'eſpoir de voir habitée cette vaſte étenduë de notre Territoire, encore vuide; de voir ſe multiplier des Hommes, ſuſceptibles de bonheur, élevés mour de l'ordre, habitués à ſe gouverner eux-mêmes, & mettant au-deſſus de tout faits de leur Gouvernement. "

„ D'autres circonſtances, combinées avec cet accroiſſement de Populations, ont dans les Revenus publics une augmentation provenant de la *conſommation;* mais [en] propoſition beaucoup au-deſſus de ce qu'auroit pu donner notre Population ſeule. les changemens, ſurvenus dans les relations extérieures, qui s'établiſſent dans ce d'une manière ſi ſatisfaiſante pour le Monde entier, puiſſent pour un tems *affecter* [la] *che des Revenus*, cependant, en peſant toutes les probabilités de Dépenſe & de Rec[ette] avons lieu de nous flatter, que dès-à-préſent on peut en toute ſûreté *abolir toutes* [les] *intérieures*, telles que les Exciſes, le Timbre, les Droits de vente à l'enchère, les ſions, les Voitures & les Sucres raffinés. On pourra même y ajouter le Droit ſur [les] naux, pour faciliter le progrès & la circulation des Nouvelles. Le reſte du Revenu ſuffira pour fournir aux beſoins du Gouvernement, payer les intérêts de la Dette publ[ique] en amortir le Capital même avant le tems, déterminé par les Loix, ou prévu par l'op[inion] nérale. Il eſt vrai, que la *Guerre* & les événemens, qui en ſont la ſuite, peuvent cette agréable perſpective & occaſionner des dépenſes, pour leſquelles les Impôts roient inſuffiſans; mais il ſeroit contre les principes de gréver de Taxes l'Induſtrie citoyens, afin de groſſir nos Tréſors pour des Guerres à venir, on ne ſçait quand, & être n'auroient jamais lieu, ſans la tentation préſentée pas ce Tréſor d'épargnes. "

„ Ces vuës de réductions dans les Charges publiques repoſent néanmoins ſur l'eſpo[ir] réduction ſenſible, & en même tems ſalutaire, s'opérera ainſi dans nos dépenſes ha[bituelles]. Celles du Gouvernement Civil, de l'Armée & de la Marine, auront pour cela beſoin ſion. Quand on conſidère, que le Gouvernement eſt chargé ſeulement des rélations res & de celles de ces Etats (les *Etats-Unis*) entre eux; que nos Etats eux-mêmes *immédiatement* ſur nos Perſonnes, nos Propriétés & notre honneur, ce qui conſtitue *champ des intérêts humains;* il eſt permis de douter, ſi notre organiſation n'eſt pas [trop] *pliquée* & *trop dispendieuſe;* ſi les Offices & les Officiers n'ont pas été *multipliés ſan[s]* té, & quelquefois même au préjudice du Service, pour lequel ils ont été établis. ferai mettre ſous les yeux un apperçu des Employés publics de différente claſſe, qui l'Argent ſoit du Tréſor, ſoit des Particuliers: On n'a pas eu le tems de dreſſer un Tab[leau] fait des divers Offices, dont les ramifications ſont trop compliquées & trop étendu[es] être fidèlement tracées dans une première eſquiſſe. Dans les Emplois, qui dépendent *voir-Exécutif*, j'ai commencé les réformes par ceux, que j'ai jugé n'être pas néc[eſſaires]. Les dépenſes de l'Agence Diplomatique ont été conſidérablement diminuées: Les In[ſpecteurs] du Revenu public intérieur, qui ne faiſoient qu'obſtruer la comptabilité de cet Etabliſſ[ement] ont été réformés: Différentes Agences, créées & ſalariées par l'Autorité-Exécutive, ſupprimées. Peut-être conviendra-t-il de régler par une Loi ce pouvoir de créer plois, & d'en ſoumettre l'exercice à l'examen & à la ſanction de la Légiſlature. D'au[tres] formes de même genre ſe feront encore avec la prudence, qu'elles exigent pour ne pas ce qui eſt conſervé, en rétranchant ce qui eſt inutile: Mais la grande maſſe des Offices blics eſt établie par une Loi; il faut donc une Loi pour y faire les réductions convenab[les]. la Légiſlature juge à propos d'examiner cette Queſtion, & de la décider d'après l'uti[lité] blique, elle peut compter ſur tous les renſeignemens & ſecours, qui dépendront du Exécutif. En voyant *la tendance générale, qu'on a à multiplier les Offices & leurs* [fonc]*tions*, & à pouſſer les dépenſes jusqu'au dernier terme de ce que les Citoyens peuvent ter, c'eſt à nous de profiter de toutes les occaſions, qui ſe préſentent, pour repouſſer qui peut paſſer pour ſurcharge; afin qu'il ne ſoit jamais dit ici, " que le Gouverne[ment] „ ne laiſſant à l'Ouvrier pour ſubſiſter que la plus petite portion de ce qu'il gagne, con[ſerve] „ même le reſte de ce qu'il eſt fait pour protéger & défendre. " (*La fin ci-apr[ès]*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ[UES] *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*